

VILLE DE LAC-SERGENT
PRÉSENTATION DU BUDGET 2016

Chers sergentois, chères sergentoises,

J'ai l'honneur de vous présenter le budget municipal 2016, le troisième du présent mandat et le onzième de mon administration.

À la fin de l'année 2014, nous avons dégagé un surplus de 87 547 \$, nous laissant un surplus accumulé non affecté de 264 830 \$ plus un surplus affecté pour les parcs de 129 039 \$.

Nous avons financé avec ces surplus les travaux en vue de la construction de l'égout collecteur, la réalisation de la phase II de l'aménagement du parc près de l'Hôtel de ville, de même qu'une partie de ceux plus importants que prévu pour l'entretien de notre réseau routier.

L'année 2016 sera une année décisive sur le plan de l'environnement. Nous aurons à choisir le mode de remplacement de nos installations septiques dont plus de 70 % sont désuètes. Et afin de nous conduire au choix que nous devons faire, diverses dépenses devront être engagées jusqu'au référendum, savoir l'engagement d'un chargé de projet, la mise en place de la stratégie de communication de la ville pour maintenir une bonne qualité d'information des citoyens et bien sûr, les coûts du référendum. Nous avons estimé le tout à 32 400 \$.

Ceci constituait l'un des défis de ce budget. Le dépôt du nouveau rôle d'évaluation avec une hausse moyenne de 11 % des propriétés, l'ajout de la taxe spéciale pour le financement des plans et devis préliminaires de l'égout collecteur et enfin, notre désir de conserver notre taux de taxe foncière dans les limites du raisonnable représente les autres difficultés que nous avons à surmonter.

Voici donc les faits saillants de ce budget :

Concernant notre personnel permanent, la hausse salariale est de 1,5 %. Depuis quelques années, nous avons bonifié nos échelles salariales en versant une contribution qui atteint maintenant 6 % du salaire à leur Régime volontaire d'épargne-retraite, et en 2015, un 2 % s'ajoutant au 2 % de l'indexation annuelle. Ainsi, on me permettra de souligner la stabilité de notre personnel : notre directrice générale et notre inspecteur étant à notre emploi depuis respectivement 10 et 8 ans. Pour mémoire, de 1998 à 2008, nous avons connu un inspecteur à tous les deux ans.

Nous avons également maintenu nos intentions d'embauche d'un inspecteur adjoint pour une durée de trente semaines et d'une réceptionniste et aide-comptable en mesure de dégager notre directrice générale pendant douze heures par semaine en moyenne.

Quant aux élus, nous avons simplement indexé les salaires à l'augmentation de l'IPC. L'an dernier, nous avons modifié le mode de rémunération compte tenu de l'absentéisme important de certains conseillers aux séances spéciales du Conseil. Cette réforme a atteint ses objectifs.

Nous supporterons comme les années passées, nos organismes municipaux. Ainsi, l'Association nautique recevra une subvention de 30 000 \$, le même montant qu'en 2014 et 2015. Ses représentants nous avaient demandé une hausse de 2 000 \$ de leur subvention, qui aurait pour effet de faire passer la taxe de loisir de 73 \$ à 75 \$. Nous avons choisi de la maintenir à 73 \$, quitte à voir si durant l'année, des projets intéressants nous seront présentés que nous financerons à même nos surplus. Nous avons également maintenu un budget de 4 500 \$ pour offrir à nouveau des feux d'artifice pour le début de l'été. L'APPELS recevra une subvention de 8 000 \$, la même qu'en 2014 et 2015. Quant à la Chapelle, nous maintenons notre appui à la hauteur de 3 000 \$ comme les dernières années. Enfin, nous maintiendrons notre aide à la CAPSA pour une somme de 500 \$, à la Société de la piste cyclable Jacques-Cartier/Portneuf pour 2 094 \$ et, conformément à l'entente intervenue, au Club motoneige Saint-Raymond pour la piste de contournement du lac Sergent pour un montant de 1 875 \$.

Du côté des loisirs, nous avons conservé à 4 000 \$ le remboursement des activités de loisirs aux citoyens, que nous avons fait passer de 2500 \$ à 4 000 \$ en 2015.

En 2013, nous avons accepté la demande de citoyens dont la résidence est érigée en front de chemins privés afin que la Ville subventionne les frais de déneigement tel que le permet l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales. Nous fixons à nouveau cette enveloppe budgétaire à 12 000 \$ en 2016.

Nous avons reçu récemment l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques pour la réalisation du projet soumis par l'APPELS pour la pose d'une toile géotextile dans le bassin de jeux dans le lac en face du Club Nautique. Une somme de 10 000 \$ est prévue pour ce projet.

Nous songeons toujours à améliorer la descente à bateau en installant d'autres sections en acier galvanisé afin d'aider ceux dont le véhicule ne possède pas une puissance importante pour sortir le bateau de l'eau, notamment par ou suite à du temps pluvieux. Deux nouvelles travées d'acier avaient été installées en 2015. Deux autres pourraient améliorer cette problématique.

De plus, le Jaseur sera publié deux fois l'an, avec des éditions spéciales entre janvier et mars concernant l'avancement du projet d'égout collecteur.

Quant aux autres dépenses, nous avons budgété les sommes suivantes :

- Sécurité publique : 90 692 \$
- Sécurité incendie : 61 240 \$ (comprenant 7 500 \$ pour notre quote-part dans l'achat d'un mini-camion auto-pompe pour les interventions dans les milieux difficiles d'accès, ce qui pourrait s'avérer fort utile pour notre Ville)
- Matières résiduelles : 47 219 \$
- Éclairage : 12 000 \$
- Déneigement : 95 802 \$
- MRC : 60 488 \$

Le Plan triennal d'immobilisations comporte des dépenses de 284 500 \$ en 2016 comprenant 200 000 \$ pour l'égout collecteur et 40 000 \$ pour la construction d'un garage municipal dans la mesure où nous aurions des subventions pour ce projet, 6 607 503 \$ en 2017 (dont 6 300 000 \$ pour le projet d'égout collecteur) et 301 461 \$ en 2018.

C'est donc un total de dépenses de 1 214 896 \$, comparativement à 1 081 500 \$ en 2015, que nous devons donc financer.

LES REVENUS

Nous aurons des subventions de 33 775 \$ provenant des programmes provinciaux plus 200 000 \$ que nous avons choisi de prélever pour le moment, sur le montant de 441 000 \$ du programme de remboursement de la taxe d'accise pour l'égout collecteur à moins que de l'imputer sur le futur règlement d'emprunt ou d'autres subventions que nous pourrions obtenir en cours d'année; le tout évidemment conditionnel à une réponse positive au référendum. Afin de conserver l'augmentation de notre taux de taxe dans les limites du raisonnable, nous avons choisi de financer les dépenses à venir du projet d'égout collecteur jusqu'au référendum à même nos surplus accumulés non affectés (32 400 \$) de même que le coût de la toile géotextile à installer dans la piscine du club nautique (10 000 \$); cette dernière dépense ayant été intégrée au budget 2015, mais n'ayant pas été réalisée cette année, les citoyens n'ont pas à être taxé deux fois pour le même projet.

Conséquemment, les taxes de services s'établiront pour 2016 ainsi:

- Ordures : 115,00 \$ en baisse de 2 \$;
- Éclairage de rues : 25,10 \$ en hausse de 4,10\$;
- Déneigement : 200 \$ en baisse de 13 \$;
- Loisirs : 73,00 \$ sans hausse;
- Service d'évaluation : 35,20 \$ en hausse de 1,20 \$.
- Vidanges de fosses septiques : 32 \$ pour les résidents saisonniers et
64 \$ pour les résidents permanents, sans hausse

SOUS-TOTAL : 480,30 \$ pour les résidents saisonniers et
512,30 \$ pour les résidents permanents
en baisse de 9,70 \$ qui s'ajoutent à la baisse de 16,50 \$ en 2015.

Toutefois, les propriétaires de résidences visées par un futur raccordement à l'égout collecteur verront une charge de 125 \$ supplémentaires, conséquence de notre règlement d'emprunt pour financer la confection des plans et devis préliminaires pour l'égout collecteur. Cette charge sera en principe d'une durée de cinq ans, à moins que nous puissions intégrer le solde de cet emprunt dans le règlement global de financement du projet, lequel étalera le remboursement sur 20 ans.

Ainsi, il en coûte en taxes de services et spéciales, 513 \$ pour un résident permanent non visé par le projet d'égout et 637 \$ à celui qui l'est, et 480 \$ pour un résident saisonnier non visé par ledit projet et 605 \$ par celui qui l'est.

Le taux de la taxe foncière était de 0,47 \$ du 100 \$ d'évaluation en 2015. Le nouveau rôle d'évaluation a fait passer notre richesse collective de 108 753 300 \$ à 120 538 400 \$, une hausse de 11 %. Aussi, nous avons convenu dans un premier temps de baisser le taux de taxe à 43 \$ du 100 \$ afin que la hausse du rôle d'évaluation reste neutre, puis de l'augmenter en fonction de nos besoins financiers. J'annonce que le taux de taxes sera fixé en 2016 à 0,44 \$ du 100 \$ d'évaluation, soit une hausse de 2,3 %.

Ainsi, pour le propriétaire d'une résidence permanente, en ne tenant pas compte de la taxe de 125 \$ suite au règlement d'emprunt pour le financement de la confection de plans et devis préliminaires de l'égout collecteur, son compte de taxe s'établira ainsi :

Pour une maison de 90 000 \$ en 2015, évaluée à 100 000 \$ en 2016, il verra son compte de taxes passer de 988 \$ à 953 \$.

Pour la maison de 180,000 \$ en 2015, évaluée à 200 000 \$ en 2016, le compte passera de 1 368 \$ à 1 393 \$.

Pour la maison de la valeur moyenne établie à 302 940 \$ par le nouveau rôle, le compte sera de 1 846 \$. La valeur de la maison moyenne à Lac-Sergent en 2015 était de 273 109 \$ et le compte de taxes, de 1 805 \$.

Les taxes de services rapporteront donc 270 802 \$ (dont 47 000 \$ pour le remboursement du règlement d'emprunt pour les plans et devis préliminaires de l'égout collecteur) et la taxe foncière, 530 369 \$ (en comparaison à 512 641 \$ en 2015).

Au total, c'est donc un budget équilibré de 1 214 896 \$ en revenus et en dépenses que je vous présente.

Enfin, comme mesure comparative, on peut évaluer ce qu'il en coûtait en 2015, en taxes pour une maison permanente d'une valeur moyenne de 273 109 \$ à Lac-Sergent et au lac Sept-Iles, à Saint-Raymond, dont les services reçus sont à peu près équivalents. Le compte de taxes en 2015 pour celle de Lac-Sergent est de 1 805 \$ et de 2 382,91 \$ pour celle du lac Sept-Iles.

Je vous remercie.

Denis Racine, maire

14 décembre 2015.